
De: Katie Montminy
Envoyé: 23 septembre 2021 09:26
À: Brigitte Vachon
Objet: RE: Boisé des Compagnons de Cartier

Suivi: **Destinataire** **Lire**
Brigitte Vachon Lu: 2021-09-23 09:27

Bonjour,

Je n'ai eu aucun retour de la part de la Commission scolaire ni de leur notaire dans ce dossier.

Je vais relancer le notaire au dossier.

Pour le lot, il semble que le registre foncier ne fonctionne pas bien ce matin mais je regarde pour te trouver la superficie.

KATIE MONTMINY

Juriste

Direction des affaires administratives

Tél. 418 528-0773



Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : Brigitte Vachon <brigitte.vachon@capitale.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 septembre 2021 09:17

À : Katie Montminy <katie.montminy@capitale.gouv.qc.ca>

Objet : Boisé des Compagnons de Cartier

Salut Katie,

Si tu n'as pas eu de nouvelles pour le projet d'acte de transfert du Boisé des Compagnons de Cartier d'ici la fin du mois, pourrais-tu faire un rappel à la Commission scolaire?

À moins que vous ayez déjà convenu d'une date..

Merci et bonne journée

BRIGITTE VACHON, M. Sc., CPA, CGA

Directrice

Direction des affaires administratives

Tél. 418 646-7901 | Cellulaire 418-455-3586



Édifice Hector-Fabre

525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833

www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De: Marie Sanfaçon
Envoyé: 25 novembre 2021 14:42
À: Katie Montminy
Objet: RE: Avis de résiliation - CCNQ et CSSDD
Pièces jointes: Avis de résiliation -Comm BV rév KM_.MSdocx.docx

Bonjour Katie,

Voici le fichier.

Bonne fin de journée.

MARIE SANFAÇON
Adjointe administrative
Secrétariat général
Tél. 418 646-0036



Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0073 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

De : Katie Montminy <katie.montminy@capitale.gouv.qc.ca>
Envoyé : 25 novembre 2021 13:21
À : Marie Sanfaçon <marie.sanfacon@capitale.gouv.qc.ca>
Objet : Avis de résiliation - CCNQ et CSSDD

Bonjour Marie,
Est-ce que tu pourrais me corriger et me mettre ce document sur du papier en-tête de la Commission svp
Merci

KATIE MONTMINY
Juriste
Direction des affaires administratives
Tél. 418 528-2115



Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

Québec, le 25 novembre 2021

Ville de Québec

a/s de Dominique Bujold, conseillère
2, rue des Jardins
C.P. 700, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9

ET

Centre de services scolaire des Découvreurs

a/s de Julie Aubin, directrice des services des ressources matérielles
100-945, avenue Wolfe
Québec, (Québec) G1V 4E2

ET

Commission de la capitale nationale du Québec

a/s de Brigitte Vachon, directrice des affaires administratives
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2S9

ci-après nommés les parties :

AVIS DE RÉSILIATION

Boisé des Compagnons-de-Cartier

ATTENDU QUE les parties susmentionnées ont signé une entente sous seing privé devant M^e Hugues Côté, notaire, le 29 juin 2005, sous le numéro 378 de ses minutes portant sur des autorisations mutuelles d'occupation et d'entretien des sentiers situés sur l'immeuble communément appelé le **Boisé des Compagnons-de-Cartier** et plus amplement décrit comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQUANTE-HUIT (2 662 058), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

ATTENDU QUE la cession prochaine de cet immeuble en faveur du Centre de services scolaire des Découvreurs;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a été avisé de la cession de la Commission de la capitale nationale du Québec en faveur du Centre de services scolaire des Découvreurs;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale du Québec désire mettre fin à l'entente à la date de clôture dudit acte de cession;

ATTENDU QUE selon les termes de ladite entente, l'une des parties peut y mettre fin sur simple préavis écrit aux autres parties, de quatre-vingt-dix (90) jours.

PAR CONSÉQUENT, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare, par le présent avis de résiliation, mettre fin à l'entente intervenue entre elle-même, la Ville de Québec et le Centre de services scolaire des Découvreurs, devant M^e Hugues Côté, notaire, le 29 juin 2005, sous le numéro 378 de ses minutes, et ce, à la date de clôture de l'acte de cession à intervenir entre la Commission de la capitale nationale du Québec et le Centre de services scolaire des Découvreurs sur la propriété ci-dessus mentionnée.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS qu'aux termes des présentes, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare, à l'intérieur du délai prévu à l'entente, à la Ville de Québec et au Centre de services scolaire des Découvreurs, qu'elle ne désire pas renouveler l'entente ci-dessus stipulée pour la prochaine année 2022-2023. Suivant la réception de cet avis, l'entente ne pourra être renouvelée automatiquement par le seul écoulement du temps.

PAR CONSÉQUENT, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare que l'entente sera éteinte dès la survenance du dernier des événements ci-dessus mentionnés à savoir l'écoulement du délai de 90 jours suivant la réception des présentes ou la date de clôture de l'acte de cession.

EN FOI DE QUOI, la présente est signée en date du 25 novembre 2021 à Québec.

Brigitte Vachon, directrice des affaires administratives
Commission de la capitale nationale du Québec

De: Katie Montminy
Envoyé: 25 novembre 2021 15:25
À: dominique.bujold@ville.quebec.qc.ca; 'Julie Aubin'
Cc: Brigitte Vachon
Objet: Avis de résiliation - Entente d'entretien Boisé des compagnons de Cartier
Pièces jointes: Avis de résiliation.pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	dominique.bujold@ville.quebec.qc.ca	
	'Julie Aubin'	
	Brigitte Vachon	Remis: 2021-11-25 15:25

Bonjour,
Veuillez prendre connaissance du document ci-joint.
Merci

KATIE MONTMINY
Juriste
Direction des affaires administratives
Tél. 418 528-2115



Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

Québec, le 25 novembre 2021

Ville de Québec

a/s de Dominique Bujold, conseillère
2, rue des Jardins
C.P. 700, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9

ET

Centre de services scolaire des Découvreurs

a/s de Julie Aubin, directrice des services des ressources matérielles
100-945, avenue Wolfe
Québec, (Québec) G1V 4E2

ET

Commission de la capitale nationale du Québec

a/s de Brigitte Vachon, directrice des affaires administratives
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2S9

ci-après nommés les parties :

AVIS DE RÉSILIATION
Boisé des Compagnons-de-Cartier

ATTENDU QUE les parties susmentionnées ont signé une entente sous seing privé devant M^e Hugues Côté, notaire, le 29 juin 2005, sous le numéro 378 de ses minutes portant sur des autorisations mutuelles d'occupation et d'entretien des sentiers situés sur l'immeuble communément appelé le **Boisé des Compagnons-de-Cartier** et plus amplement décrit comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQUANTE-HUIT (2 662 058), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

ATTENDU QUE la cession prochaine de cet immeuble en faveur du Centre de services scolaire des Découvreurs;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a été avisé de la cession de la Commission de la capitale nationale du Québec en faveur du Centre de services scolaire des Découvreurs;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale du Québec désire mettre fin à l'entente à la date de clôture dudit acte de cession;

...2

ATTENDU QUE selon les termes de ladite entente, l'une des parties peut y mettre fin sur simple préavis écrit aux autres parties, de quatre-vingt-dix (90) jours.

PAR CONSÉQUENT, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare, par le présent avis de résiliation, mettre fin à l'entente intervenue entre elle-même, la Ville de Québec et le Centre de services scolaire des Découvreurs, devant M^e Hugues Côté, notaire, le 29 juin 2005, sous le numéro 378 de ses minutes, et ce, à la date de clôture de l'acte de cession à intervenir entre la Commission de la capitale nationale du Québec et le Centre de services scolaire des Découvreurs sur la propriété ci-dessus mentionnée.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS qu'aux termes des présentes, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare, à l'intérieur du délai prévu à l'entente, à la Ville de Québec et au Centre de services scolaire des Découvreurs, qu'elle ne désire pas renouveler l'entente ci-dessus stipulée pour la prochaine année 2022-2023. Suivant la réception de cet avis, l'entente ne pourra être renouvelée automatiquement par le seul écoulement du temps.

PAR CONSÉQUENT, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare que l'entente sera éteinte dès la survenance du dernier des événements ci-dessus mentionnés à savoir l'écoulement du délai de 90 jours suivant la réception des présentes ou la date de clôture de l'acte de cession.

EN FOI DE QUOI, la présente est signée en date du 25 novembre 2021 à Québec.



Brigitte Vachon, directrice des affaires administratives
Commission de la capitale nationale du Québec

De: Katie Montminy
Envoyé: 25 novembre 2021 16:17
À: 'Julie Aubin'
Objet: TR: Avis de résiliation - Entente d'entretien Boisé des compagnons de Cartier
Pièces jointes: Avis de résiliation.pdf

Suivi:	Destinataire	Réception
	'Julie Aubin'	
	Brigitte Vachon	Remis: 2021-11-25 16:17

Bonjour,
Veuillez prendre connaissance du document ci-joint.
Merci

KATIE MONTMINY
Juriste
Direction des affaires administratives
Tél. 418 528-2115



Édifice Hector-Fabre
525, boul. René-Lévesque Est, RC, Québec (Québec) G1R 5S9
Tél. 418 528-0773 | 1 800 442-0773 | Téléc. : 418 528-0833
www.capitale.gouv.qc.ca



MISE EN GARDE CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

L'information contenue dans ce courriel est réservée exclusivement à l'usage personnel et confidentiel du destinataire indiqué ci-dessus. Si ce message ne vous est pas adressé et que vous n'êtes ni un employé ni un mandataire chargé de le remettre au destinataire, nous vous avisons par les présentes que vous avez reçu ce document par erreur et qu'il est strictement interdit de le réviser, de le diffuser, de le distribuer ou d'en faire une copie puisque confidentiel. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement par courriel et supprimer le message original.

Québec, le 25 novembre 2021

Ville de Québec

a/s de Dominique Bujold, conseillère
2, rue des Jardins
C.P. 700, succ. Haute-Ville
Québec (Québec) G1R 4S9

ET

Centre de services scolaire des Découvreurs

a/s de Julie Aubin, directrice des services des ressources matérielles
100-945, avenue Wolfe
Québec, (Québec) G1V 4E2

ET

Commission de la capitale nationale du Québec

a/s de Brigitte Vachon, directrice des affaires administratives
525, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2S9

ci-après nommés les parties :

AVIS DE RÉSILIATION
Boisé des Compagnons-de-Cartier

ATTENDU QUE les parties susmentionnées ont signé une entente sous seing privé devant M^e Hugues Côté, notaire, le 29 juin 2005, sous le numéro 378 de ses minutes portant sur des autorisations mutuelles d'occupation et d'entretien des sentiers situés sur l'immeuble communément appelé le **Boisé des Compagnons-de-Cartier** et plus amplement décrit comme étant le lot numéro DEUX MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQUANTE-HUIT (2 662 058), du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

ATTENDU QUE la cession prochaine de cet immeuble en faveur du Centre de services scolaire des Découvreurs;

ATTENDU QUE la Ville de Québec a été avisé de la cession de la Commission de la capitale nationale du Québec en faveur du Centre de services scolaire des Découvreurs;

ATTENDU QUE la Commission de la capitale nationale du Québec désire mettre fin à l'entente à la date de clôture dudit acte de cession;

...2

ATTENDU QUE selon les termes de ladite entente, l'une des parties peut y mettre fin sur simple préavis écrit aux autres parties, de quatre-vingt-dix (90) jours.

PAR CONSÉQUENT, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare, par le présent avis de résiliation, mettre fin à l'entente intervenue entre elle-même, la Ville de Québec et le Centre de services scolaire des Découvreurs, devant M^e Hugues Côté, notaire, le 29 juin 2005, sous le numéro 378 de ses minutes, et ce, à la date de clôture de l'acte de cession à intervenir entre la Commission de la capitale nationale du Québec et le Centre de services scolaire des Découvreurs sur la propriété ci-dessus mentionnée.

PRENEZ ÉGALEMENT AVIS qu'aux termes des présentes, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare, à l'intérieur du délai prévu à l'entente, à la Ville de Québec et au Centre de services scolaire des Découvreurs, qu'elle ne désire pas renouveler l'entente ci-dessus stipulée pour la prochaine année 2022-2023. Suivant la réception de cet avis, l'entente ne pourra être renouvelée automatiquement par le seul écoulement du temps.

PAR CONSÉQUENT, la Commission de la capitale nationale du Québec déclare que l'entente sera éteinte dès la survenance du dernier des événements ci-dessus mentionnés à savoir l'écoulement du délai de 90 jours suivant la réception des présentes ou la date de clôture de l'acte de cession.

EN FOI DE QUOI, la présente est signée en date du 25 novembre 2021 à Québec.



Brigitte Vachon, directrice des affaires administratives
Commission de la capitale nationale du Québec